## ORAN

# Des logements neufs dépouillés par des vandales

***Alors que ce mois de septembre devait connaître un rythme soutenu de l'exécution des différents programmes de relogement tant retardés, rien ne semble aller dans ce sens.***

Ainsi, après l'annonce faite en grande pompe de reloger les 500 familles du quartier dit Batimate Taliane, construit dans les années 1980 par des Italiens, en ce début de semaine, les intéressés avaient manifesté leur refus d'être relogés dans le site choisi par la wilaya.

Une réunion entre le wali d'Oran et les services sécuritaires avait conclu à une annulation de ce relogement tant la tension était palpable, et pour finir, le wali aurait même annoncé que ces 500 familles seront affectées dans un autre site non encore annoncé.

Des annulations de relogement qui se poursuivent puisque les mal-logés des quartiers d'El Hamri, Mediouni et d'Ed Derb n'auront connu la joie d'être enfin relogés que quelques jours seulement, puisqu'à la veille de cette délivrance du vieux bâti, ils ont appris que le wali d'Oran a décidé d'ajourner l'opération. Au niveau de la wilaya, l'on saura qu'il ne s'agit pas d'un changement de dernière minute, sans raison, du premier responsable de la wilaya. La décision est due au fait que les logements en question sont dépourvus d'électricité, sans colonnes montantes et sans canalisations de cuivre et même pour certains les robinets et les poignets de porte ont été volés. Le site, n'ayant pas été assez surveillé, a été livré» aux vandales.

Ces cités dites «réceptionnées situées à Haï el Yasmine, sont en réalité inhabitables puisque dépourvues de toutes les commodités requises, d'autant que 3 000 logements sont déjà occupés par des familles depuis trois ans vivant dans ces conditions. Le wali d'Oran, ayant fait ce constat, a ainsi reporté le relogement d'un millier de mal-logés en attendant la remise en l'état de ces logements neufs et dans les conditions réglementaires.

**Amel Bentolba**

Photos : DR

## CONVENTION CPA - SEAAL

# Payez vos factures par carte bancaire

Le Crédit populaire d'Algérie «CPA» et la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger «SEAAL» ont procédé le 3 septembre 2012, au niveau du siège social de la banque, à la signature d'une convention portant sur la mise en place d'un système monétique auprès des agences clientèle SEAAL, par leur dotation en Terminaux de paiement électronique (TPE) permettant le règlement rapide et efficace, par carte CIB, des factures d'eau et d'assainissement. Cette opération entre dans le cadre d'un partenariat constituant ainsi une première du genre en direction des grands facturiers. Le CPA qui assure déjà ce service, depuis plusieurs années, au niveau des grands hôtels, des commerces et des hypermarchés répartis sur l'ensemble du territoire national, se fixe l'objectif, à terme, de généraliser, développer et soutenir l'utilisation des nouveaux instruments de paiement auprès des grands facturiers et de la grande distribution. SEAAL propose déjà à ses clients de payer dans l'agence clientèle de leur choix. Avec la signature de ce partenariat, le paiement par CIB sera possible dans ses 27 agences d'Alger d'ici fin septembre 2012 et dans ses 11 agences de la wilaya de Tipasa en 2013. Le lancement de ce service qui allie efficacité, rapidité et sécurité confirme encore une fois l'engagement du CPA à promouvoir auprès de ses relations les modes de paiement modernes en offrant aux détenteurs de la carte monétique une gamme de services diversifiée et de qualité.

## TRAGIQUE ACCIDENT DANS UN CORTÈGE NUPTIAL À LARBAÂ NATH IRATHEN

# Deux morts et trois blessées

Un homme d'une quarantaine d'années et sa belle-sœur, une jeune fille de 25 ans, ont succombé à leurs blessures survenues suite au dérapage de leur véhicule, samedi, vers 14h30, à Tighilt (Larbaâ Nath Irathen). Les trois autres occupantes de la voiture, dont la femme du conducteur, sont, quant à elles, grièvement blessées et hospitalisées, depuis, au CHU Nedir-Mohamed de Tizi-Ouzou. Selon les témoignages recueillis, le véhicule de marque Xsara à bord duquel se trouvaient les victimes et qui faisait partie d'un cortège nuptial, a quitté la route près du village Tighilt, suite à un dérapage.

**K. B.**

## CONDOLÉANCES

**C'est avec une profonde tristesse que l'équipe du Soir d'Algérie a appris le décès de Mechih Mokrane à l'âge de 82 ans.**

**En cette douloureuse circonstance, elle présente à son fils Mourad et à la famille du défunt ses condoléances les plus attristées et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde sympathie.**

**Que Dieu Le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.**

## LA FILIALISATION DE L'ASSURANCE DE PERSONNES NE L'INTÉRESSE PAS

# La compagnie 2a mise sur les risques industriels

***La compagnie d'assurances privée l'Algérienne des Assurances 2a cible le renforcement de la couverture des risques industriels.***

Filiale du groupe Arcofina, la compagnie 2a cherche à développer ce segment d'assurances qui génère 56% de son portefeuille. En ce sens, cette compagnie a engagé un partenariat avec la société suisse Swiss Re (grand réassureur mondial) en vue de développer le transfert de savoir-faire, la formation du personnel en ce domaine, en s'intéressant aux filières industrielles porteuses. Il s'agit, en fait, comme l'explique le P-dg de la 2a, Tahar Bala, qui a animé hier à l'hôtel Hilton une conférence de presse, de développer l'assurance-dommages, une démarche «stratégique». Et ce d'autant qu'un assureur public s'occupe principalement, voire de manière monopolistique, de la couverture des risques agricoles. A ce propos, l'on précise que la couverture de ces risques ne génère que 0,85% du chiffre d'affaires de la 2a. Mais aussi dans la mesure où l'assurance des personnes enregistre une régression de plus de 50%, depuis l'entrée en vigueur, en juillet 2011, de la mesure imposant la séparation des activités et la filialisation pour l'ensemble des assureurs. A ce propos, l'on laissse entendre que la création de certaines filiales s'est faite de manière précipitée, en l'absence de réseaux opérationnels, d'une structuration optimisée, d'un accompagnement efficient et d'une bonne communication. D'où la décision de la 2a de ne pas créer une filiale dédiée à l'assurance de personnes, ce segment ayant généré 6,16% du chiffre d'affaires. Et même si cela génère un manque à gagner estimé à 300 millions de dinars et d'autant que les primes recouvrées ne permettent pas d'amortir l'investissement conséquent. Néanmoins, la compagnie privée maintient sa position leader du marché assurantiel privé, avec une part de marché de 4% (données de 2010). Comme la 2a a pu réaliser un chiffre d'affaires de 3,2 milliards de dinars en 2011 (en progression de 5,4% par rapport à 2010) et un résultat net de 307,6 millions de dinars (en hausse de 22,8%). En termes de sinistralité, l'assureur privé a consenti un montant de 871,3 millions de dinars dont 638,52 millions en auto (38,37% du chiffre d'affaires) et 86 millions de dinars en IARD (49,77% du chiffre d'affaires).

**Chérif Bennaceur**

## LE DOMICILE DU MAIRE DE SAHARIDJ (BOUIRA) CAMBRIOLÉ

# Un PA et des bons d'essence volés

Vendredi dernier, au moment de la prière, le domicile du maire de la commune de Saharidj, qui réside au village de Bouaklane, dans la commune de M'chedallah, à 45 km à l'est de Bouira, a été cambriolé par des individus, dont le nombre reste indéterminé qui ont réussi à prendre avec eux la trousse dans laquelle se trouvaient un PA, des bons d'essence ainsi que des documents administratifs. Selon le maire, Belkacemi Ali, que nous avons contacté, immédiatement après avoir constaté ce vol par effraction,

il a soupçonné certaines personnes de la commune de Saharidj qui sont des repris de justice. Ces derniers, qui seraient au courant des mouvements de la famille qui était partie à la fête, ont choisi le moment de la prière et le départ du maire vers la mosquée pour commettre leur forfait.

D'ailleurs, selon le maire, les enquêteurs auraient déjà récupéré le PA chez ces personnes après perquisition de leurs maisons.

**Y. Y.**

## DÉCÈS

Les familles Salhi, Touat et Hanoudi ont l'immense douleur de vous faire part du décès de leur mère

**Mme Vve Hadj Mohamed Tayeb née Guerrak Zineb**

rappelée à Dieu à l'âge de 86 ans.

La veillée aura lieu aujourd'hui mardi 4 septembre au domicile familial et l'enterrement aura lieu au cimetière du village natal d'Ighil Tazart commune Larbaâ Nath Irathen.

Tous tes enfants et petits-enfants te pleurent.

**"A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons".**

## PENSÉE

Triste fut le 04 septembre 2004 lorsque tu es partie dans la dignité pour un monde meilleur, toi notre chère mère

**Allou Messaouda née Larbi**

Mère, ta place est toujours vide et personne ne pourra la remplacer, toi qui illuminait notre vie avec tes conseils, ta tendresse et ton esprit rassembleur qui nous manquent énormément aujourd'hui.

Malgré cela, nous continuerons à vivre amèrement sans toi en respectant la volonté de Dieu Le Tout-Puissant.

En ce triste souvenir, nous demandons à tous ceux qui t'ont connue d'avoir une pieuse pensée pour toi.

F. 130723

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**المجلس الوطني لأخلاقيات الطب**

**CONSEIL NATIONAL DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE**
**COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS**
**POUR LE RENOUVELLEMENT DE MOITIÉ DES CONSEILS RÉGIONAUX ET NATIONAL**
**(MÉDECINS, CHIRURGIENS DENTISTES ET PHARMACIENS)**
**CALENDRIER ÉLECTORAL**

**I - ELECTIONS DES SÉCTIONS ORDINALES RÉGIONALES (RAPPEL)**

| | |
|---|---|
| 1 - Mise à disposition des bulletins de candidature | 06 août 2012 |
| 2 - Date limite de clôture des listes électorales | 27 août 2012 |
| 3 - Date limite de dépôt des candidatures | 06 sept. 2012 |
| 4 - Date limite d'envoi de convocations aux électeurs | 11 sept. 2012 |
| 5 - Date limite d'affichage des listes de candidature | 11 sept. 2012 |
| **6 - Date de scrutin** | **Jeudi 11 octobre 2012** |
| 7 - Date limite de réception des recours par la section ordinale nationale correspondante | 26 octobre 2012 |
| 8 - Date limite d'examen des recours par la section ordinale nationale correspondante | 04 novembre 2012 |
| 9 - Résultats définitifs du scrutin | 05 novembre 2012 |
| 10 - Date limite d'installation des sections ordinales régionales | 12 novembre 2012 |
| 11 - Date limite d'installation des conseils régionaux de déontologie médicale | 19 novembre 2012 |

**II - ÉLECTIONS DES SECTIONS ORDINALES NATIONALES**

**1 - Date de scrutin** **Jeudi 20 décembre 2012**

F. n°000714